



jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation
international

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2013

Réforme des retraites : les étudiants attendent plus sur la prise en compte des stages

Hier a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le projet de réforme des retraites.

La FAGE avait exigé que cette réforme soit l'occasion de consolider un système de retraite par répartition tout en garantissant **des avancées vers plus de justice sociale**.

Des avancées pour les jeunes :

La FAGE se félicite d'avoir su convaincre le gouvernement de prendre en compte dans son projet de loi la situation des apprentis et alternants. Effectivement, ces derniers pourront valider tous leurs trimestres d'apprentissage. Le projet de loi voté par les députés prévoit que malgré une rémunération trop faible pour leur permettre de valider une durée d'assurance vieillesse au moins égale à celle de leur contrat, la solidarité nationale prendra en charge ces cotisations.

Considérant comme inacceptable de faire peser sur les jeunes sans emploi et non diplômés un privilège des étudiants, **la FAGE a refusé la création d'un dispositif d'exception** qui consisterait à estimer comme cotisées les années d'études. Pour autant, afin de prendre en compte les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, la FAGE a convaincu les parlementaires d'élargir les possibilités. Effectivement, amendant le projet gouvernemental, ils ont élargi la possibilité de rachat des années d'études de 5 ans à 10 ans après l'obtention du dernier diplôme. Afin de rendre efficient ce dispositif il est nécessaire de prévoir son évaluation et sa communication auprès des étudiants.

L'indispensable prise en compte des stages :

Non prévue dans le projet initial, la prise en compte des stages a été initiée par les députés. Pour autant, **la FAGE ne peut accepter que cela se restreigne à une mesure d'affichage**.

Les députés ont fait le choix de faire peser le coût de la prise en compte des périodes de stages sur les étudiants. **Les étudiants n'accepteront pas de payer une cotisation retraite de 150 € par trimestre, alors même qu'ils ne sont indemnisés que de 436 € par mois**. De plus alors que la ministre Geneviève Fioraso dit vouloir développer les stages dans l'enseignement supérieur, les étudiants attendent un minimum de cohérence gouvernementale.

Les sénateurs auront la responsabilité d'entendre les étudiants qui demandent **une validation des trimestres de retraite par période de stage de 150 heures par cycle d'étude, prise en charge par la solidarité nationale**.

contacts presse

Eve GUILLAUME

Attachée de presse de la FAGE

06 75 33 79 30

eve.guillaume@fage.org

Julien BLANCHET

Président de la FAGE

06 86 63 41 44

julien.blanchet@fage.org

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris
Tél. +33 1 40 33 70 70 - contact@fage.org

www.fage.org

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFU, membre de l'ESU et du CNAJEP